



HAL
open science

Logique des énoncés psychotiques

Jean-Jacques Pinto

► **To cite this version:**

| Jean-Jacques Pinto. Logique des énoncés psychotiques. 1984. halshs-00802456

HAL Id: halshs-00802456

<https://shs.hal.science/halshs-00802456>

Preprint submitted on 19 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



*Des goûts
et des couleurs
on peut enfin
discuter ...*

Une logique de la déraison, une micro-sémantique du fantasme ...

LOGIQUE DES ÉNONCÉS PSYCHOTIQUES

Jean-Jacques Pinto

Psychanalyste, formateur et conférencier

Aix-Marseille

(Des passages de ce texte de 1984 ont été incorporés dans ma conférence sur la psychothérapie des psychoses, mais il procède d'une approche globale différente, ce qui justifie sa publication qui n'est donc pas redondante)

La démarche que je vais suivre dans cet exposé va être assez particulière.

On dit couramment: « il y a LA PSYCHOSE, LA NÉVROSE, LA PERVERSION », etc..., ou "LE PSYCHOTIQUE, LE NÉVROTIQUE, LE PERVERS", etc... Assez vite on en vient à parler alors de STRUCTURE, soit en opposant structure névrotique et structure psychotique par exemple, soit en disant: les non psychotiques sont structurés comme ceci ou comme cela, tandis que le psychotique lui est déstructuré.

Ce mot STRUCTURE est une MÉTAPHORE dont l'étymologie est celle du mot construction, et qui ne peut manquer d'évoquer l'image d'une charpente, d'une ossature, favorisant peut-être l'assimilation de ces structures psychopathologiques avec les différents types de squelettes rencontrés dans les espèces animales. De fait on a affaire dans les deux cas à une classification, à une taxinomie portant sur des ÊTRES supposés, même si on se montre nuancé, "souple", par exemple en décrivant des formes de passage, des états-limites etc...

Un emploi plus subtil du mot structure, recourant à la topologie et à une combinatoire de lettres, requiert une analyse et une critique plus fines, que je n'aborderai pas aujourd'hui.

Pour ma part j'utiliserai plutôt le mot LOGIQUE, dérivé de LOGOS, puisque ce que je cherche à décrire, ce sont des énoncés. Ce mot lui-même n'est pas exempt de critiques... Au lieu d'opposer des énoncés dits PSYCHOTIQUES à des énoncés dits NON PSYCHOTIQUES, je vais au contraire chercher à montrer qu'ils

concordent sur une majorité de points, et que les différences qui existent pourtant bel et bien entre ces énoncés ne sont pas celles que l'on a coutume d'évoquer, par exemple quand on dit que le texte névrotique serait déchiré mais raccommodable alors que le texte psychotique présenterait un trou, une perte de substance irrémédiable.

POINTS COMMUNS :

PREMIER POINT COMMUN :

Le corps humain en tant qu'organisme biologique a la propriété de répéter des perceptions de toutes sortes, et c'est là tout simplement la mémoire. De ce fait toute perception qu'il répète est une perception sans objet (définition même de l'hallucination !!!)

C'est donc une machine à répéter des perceptions de toutes sortes, dont les paroles ; le discours parental se répète aussi chez le psychotique

DEUXIÈME POINT COMMUN :

Parmi ces perceptions qui se répètent, il y a de la parole. Donc aussi bien chez celui qui tiendra des énoncés psychotiques que chez celui qui tiendra des énoncés non psychotiques, la parole est connue. Dire « le psychotique n'a pas accédé au symbolique » n'est pas fondé : ça ne pourrait se dire que de l'enfant- loup ou de l'enfant sauvage.

Cette parole entre en répétition d'elle-même, « ça parle", et ça parle « tout seul » comme on dit « il pleut », "il" étant impersonnel : il n'y a pas d'auteur à la parole. A rapprocher de l'automatisme de répétition

TROISIÈME POINT COMMUN :

Dans les énoncés psychotiques et non psychotiques, on trouve la même bipartition, qui est la suivante :

Il y a reconnaissance, pour certaines perceptions, qu'elles sont sans objet actuel, qu'elles répètent des perceptions passées. On les nommera SOUVENIRS.

Le Président Schreber, quoique tenant des énoncés psychotiques, sait très bien qualifier du nom de souvenirs certaines des perceptions qui se présentent à son esprit. Exemples?

À l'inverse, il y a méconnaissance, pour certaines perceptions, qu'elles sont également en répétition, avec d'éventuelles transformations. On va alors affirmer que ce qui est perçu ici et maintenant surgit pour la première fois et ne doit rien au passé : on va nier la dimension temporelle de la répétition.

C'est le cas pour nombre de paroles qui se présentent à l'esprit spontanément. "créativité", oubli d'une expérience antérieure

QUATRIÈME POINT COMMUN :

Une autre méconnaissance commune aux énoncés psychotiques et non psychotiques porte sur le fait que des phénomènes incontestablement non verbaux sont soit appelés, convoqués par du VERBAL (les affects et les images qui surgissent après un mot entendu ou lu, quand on lit un roman par exemple), soit lisibles comme la MISE EN RÉBUS de quelque chose qui est au départ VERBAL :

- le rêve avec les images qu'il donne à voir est un rébus
- le symptôme est un rébus
- un air de musique qui traverse l'esprit peut être un rébus. Cf traduction et interprétation.

CINQUIÈME POINT COMMUN :

Ni l'énoncé psychotique ni l'énoncé non psychotique n'inventent rien quand leurs auteurs disent entendre quelque chose. Il n'y a aucun doute à avoir sur le fait que quelque chose est perçu ACTUELLEMENT. La différence entre les deux types d'énoncés va porter sur la réponse à la question « qui le dit, ce que j'entends ici et maintenant ?".

cf exemples infra

SIXIÈME POINT COMMUN :

Rechercher « qui le dit » suppose une croyance (commune aux deux types d'énoncés) dans le fait que la parole a un auteur potentiel.

Énoncé psychotique et énoncé non psychotique sont d'accord pour nier que « ça parle tout seul », et pour affirmer qu'il faut bien que ce soit quelqu'un qui parle.

On évoque alors comme auteur possible de la parole "JE", qui est le nom qu'on donne à une instance qui coordonnerait les perceptions, en ferait la synthèse. "JE" est le nom d'un être doté de liberté et de volonté, qui échappe à toute détermination antérieure dans le moment où il prend la parole, qui s'est créé lui-même, qui est cause de toutes les actions qu'on lui impute. Il répond donc aux caractéristiques de Dieu, mis à part l'éternité.

C'est là que survient une différence entre énoncé psychotique et énoncé non psychotique. Je ne prétends pas ici rendre compte de tous les énoncés psychotiques. Je vais simplement parler de ce qui se passe dans l'AUTOMATISME MENTAL, dans lequel le sujet dit « tout ce que je fais ou dis, on me le fait dire ou faire ». Dans cet énoncé, "JE" est donc supposé exister : le sujet ne dit pas (comme Lacan) « ce qui parle sans le savoir me fait "JE", sujet du verbe », ou encore « le fait même que je dise "JE" m'est imposé ». Non, il dit « JE existe, mais privé de la liberté et de la volonté auxquelles il aurait droit. L'auteur de ce que j'entends n'est pas MOI, ce qui cause ma parole est EXTERNE : ON me parle ».

L'énoncé non psychotique dira au contraire « JE existe, et est bien l'auteur de ce que j'entends dire dans ma tête en ce moment, la cause de ma parole est INTERNE : JE me parle, et ce faisant je manifeste MON LIBRE-ARBITRE et MA VOLONTÉ ». Comment expliquer cette différence entre énoncé psychotique et énoncé non psychotique ?

Eh bien paradoxalement à l'aide d'un autre POINT COMMUN à ces deux énoncés, et qui est la TRANSFORMATION PRONOMINALE ou plus précisément RÉFLÉCHIE. C'est une hypothèse que nous faisons, et dont la démonstration est en cours.

Lors de l'IDENTIFICATION de l'enfant par un ou des adultes parlants, que nous nommerons PORTE-PAROLE plutôt que parents, rappelant par là qu'ils peuvent ne pas être les géniteurs, nous allons supposer que tout énoncé de l'adulte de la forme A * B, * étant un verbe, subit chez l'enfant une transformation engendrant les énoncés :

B * B

B * A

B * C.

Par exemple l'énoncé de l'adulte « je le garde » (sous-entendu « parce qu'il me donne entière satisfaction ») devient, chez un enfant qu'on qualifiera schématiquement d'obsessionnel :

- je me garde précieusement
- je garde mon ou mes parents (piété filiale, peur obsédante de les perdre)
- je garde tout autre objet C (impossibilité de se détacher d'objets même sans valeur apparente).

Dans le cas où l'enfant tiendra des énoncés non psychotiques, que fait le parent, ou plutôt le porte-parole ?

Avant même que l'enfant parle, il INTERPRÈTE, au moins en partie, le vécu de l'enfant, ses sensations, ses besoins présumés, dans une sorte de délire d'interprétation où il s' imagine savoir d'avance ce que l'autre veut sans même qu'il ait à le dire. On se comprend muettement, c'est l'Amour (cf l'exposé suivant).

La transformation réfléchie de ce « je le connais, je sais l'interpréter » donne « je me connais, je sais m'interpréter ». L'apogée en est l'énoncé paranoïaque : « j'ai tout compris, et de mon fonctionnement interne, et de ce que veulent les autres sans même qu'ils ouvrent la bouche ».

À l'inverse le désintérêt du porte-parole pour un enfant mal-aimé, le « je ne sais pas ce qu'il a, et de toute

façon je m'en moque", pourrait rendre compte, par la transformation réfléchie, du « je ne sais pas ce que j'ai, ni ce que je suis », d'où l'appel répété vainement à un savoir extérieur, caractéristique des énoncés de type hystérique.

Dans le cas de l'énoncé psychotique, on peut supposer chez le porte-parole un dire du type « je ne veux rien savoir de cet enfant, sinon qu'il est un corps biologique doté de perceptions. Je me refuse à interpréter quoi que ce soit de ce qu'il ressent ou de ce qu'il veut » (A N'INTERPRÈTE PAS B).

L'énoncé psychotique reprendra à son compte ce refus d'interprétation de l'adulte, comme semblent le prouver ces paroles du Président Schreber :

« On dit que je suis un paranoïaque, et que les paranoïaques sont des gens qui rapportent tout à eux. Dans ce cas ils se trompent, ce n'est pas moi qui rapporte tout à moi (B N'INTERPRÈTE PAS B), c'est ce Dieu qui parle sans arrêt à l'intérieur de moi par ses divers agents et prolongements. C'est lui qui a la malencontreuse habitude, quoi que j'expérimente, de me faire aussitôt remarquer que cela me vise, ou même que cela est de moi. Je ne peux pas jouer tel air de la Flûte Enchantée sans qu'aussitôt lui qui parle m'attribue les sentiments correspondants, mais je ne les ai pas, moi ».

D'autre part, à partir du moment où l'enfant, répétant la parole de l'adulte, se met à parler, l'adulte va jouer habituellement le jeu de CROIRE QUE L'ENFANT EST L'AUTEUR DE CE QU'IL DIT. Ce « c'est toi qui le dis » devient chez l'enfant un « c'est moi qui le dis » qui va désormais accompagner la répétition à voix haute d'abord, puis *in petto* des propos de l'adulte (cas des énoncés non psychotiques). En revanche l'absence de ce « c'est toi qui le dis » dans le discours de l'adulte pourrait, c'est notre hypothèse, entraîner l'absence du « c'est moi qui le dis » dans les énoncés psychotiques.

UN AUTRE POINT COMMUN (le SEPTIÈME) aux énoncés psychotiques et non psychotiques va nous permettre de comprendre comment les mêmes séquences logiques engendrent des énoncés différents du simple fait qu'elles soient alimentées de données différentes au départ. Ce point commun est la possibilité de faire des RAISONNEMENTS, DES SYLLOGISMES.

Un de ces raisonnements est le suivant : si deux propositions A et B (les prémisses) sont vérifiées en même temps, cela implique qu'une troisième proposition C (la conclusion) est également vraie. De deux choses l'une :

- si cette proposition C est connue, je la reconnais et je confirme sa vérité.
- si cette proposition C est inconnue, je lui invente un nom et j'affirme sa vérité, invitant éventuellement les autres à l'expérimenter.

Par exemple dans le premier cas :

- une émulsion photographique est impressionnée
- il y a de la lumière dans la pièce
- donc la lumière a la propriété d'impressionner une pellicule photographique. Je l'avait entendu dire, et je peux le confirmer.

Dans le deuxième cas (découverte des rayons X) :

- la pellicule est impressionnée
- il n'y a pas de lumière visible
- donc, incroyable mais vrai, il existe un rayonnement invisible que je baptise rayons X, et j'invite les autres à refaire l'expérience.

Appliquons ces raisonnements ou syllogismes aux énoncés psychotiques et non psychotiques.

Pour l'énoncé non psychotique, trois situations peuvent se présenter :

- j'entends parler ici et maintenant, sans avoir à douter de cette perception
- j'ai déjà eu cette perception, je sais qu'elle se répète
- donc j'appelle ça SOUVENIR.

- j'entends parler ici et maintenant. C'est une perception dont je nie qu'elle se répète (méconnaissance évoquée plus haut)

- quelque chose me dit « c'est toi qui le dis »
- donc c'est moi qui parle, je me parle intérieurement.

- j'entends parler ici et maintenant, et je nie que cette perception soit une répétition
- rien ne vient me dire « c'est toi qui le dis »
- donc c'est quelqu'un d'autre qui parle.

Y a-t'il quelqu'un ici ?

- oui, il remue les lèvres, donc c'est lui qui parle
- non, il ne remue pas les lèvres, donc ou bien c'est un ventriloque, ou bien j'ai laissé la radio allumée, ou bien je vais consulter un médecin (l'épilepsie temporale, ça existe...).

Pour l'énoncé psychotique du type automatisme mental :

- j'entends parler ici et maintenant, cela ne fait aucun doute, et ce n'est pas une perception ancienne qui se répète, ce n'est pas un souvenir
- rien ne vient me dire que c'est moi qui parle
- donc c'est quelqu'un d'autre qui parle.

Premier cas : je vois mon interlocuteur en face de moi, mais il ne remue pas les lèvres. D'autre part les personnes éventuellement présentes avec moi dans ce lieu n'ont pas l'air d'entendre ce que j'entends. Ceci prouve qu'on peut parler sans remuer les lèvres. Donc la transmission de pensée existe (cf l'exposé suivant, où ma consœur psychiatre restée silencieuse lors d'un face-à-face s'entend dire par son patient schizophrène : “Ces choses-là il faut que tu me les dises avec la bouche”)

Deuxième cas : il n'y a personne ici. Donc l'auteur de la parole est soit un humain qui transmet la parole à longue distance (éventuellement avec des appareils du type émetteur radio), soit, incroyable mais vrai, des entités dont j'avais entendu parler sans vouloir y croire : Dieu ou le Diable, des sorciers ou des magiciens, des extra-terrestres, etc... L'expérience m'apporte la preuve de leur existence.

Ainsi le Président Schreber illustre par des exemples empruntés à la technique de son temps le fait qu'il puisse entendre des paroles étrangères que les autres n'entendent pas (cf Mémoires d'un névropathe, p.254).

Voyons maintenant ce qui se passe dans un énoncé psychotique sans automatisme mental, mais avec hallucination verbale.

Lacan* donne l'exemple d'une dame qui rencontre dans le couloir de l'immeuble un voisin. Elle lui dit « je viens de chez le charcutier ». Elle entend alors le voisin lui dire « truie » sur le ton d'une injure.

L'énoncé que cette femme reconnaît avoir dit est NON-MÉTAPHORIQUE, il décrit l'action qu'elle vient d'accomplir.

En revanche, l'énoncé qu'elle entend dans la bouche de l'autre est MÉTAPHORIQUE.

*Lacan, in ***D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose*** :

C'était la fille qui, lors de notre examen, nous produisit pour preuve des injures auxquelles toutes deux étaient en butte de la part de leurs voisins, un fait concernant l'ami de la voisine qui était censée les harceler de ses assauts, après qu'elles eussent dû mettre fin avec elle à une intimité d'abord complaisamment accueillie. Cet homme, donc partie dans la situation à un titre indirect, et figure au reste assez effacée dans les allégations de la malade,

avait à l'entendre, lancé à son adresse en la croisant dans le couloir de l'immeuble, le terme malsonnant de :
« Truie ! »

Sur quoi nous, peu enclin à y reconnaître la rétorsion d'un « Cochon ! » trop facile à extrapoler au nom d'une projection qui ne représente jamais en pareil cas que celle du psychiatre, lui demandâmes tout uniment ce qui en elle-même avait pu se proférer l'instant d'avant. Non sans succès : car elle nous concéda d'un sourire avoir en effet murmuré à la vue de l'homme, ces mots dont à l'en croire, il n'avait pas à prendre ombrage : « Je viens de chez le charcutier... »

Qui visaient-ils ? Elle était bien en peine de le dire, nous mettant en droit de l'y aider. Pour leur sens textuel, nous ne pourrions négliger le fait entre autres que la malade avait pris le congé le plus soudain de son mari et de sa belle famille et donné ainsi à un mariage réprouvé par sa mère un dénouement resté depuis sans épilogue, à partir de la conviction qu'elle avait acquise que ces paysans ne se proposaient rien de moins, pour en finir avec cette propre à rien de citadine, que de la dépecer congrûment.

(...) C'est ainsi que le discours vint à réaliser son intention de rejet dans l'hallucination. Au lieu où l'objet indicible est rejeté dans le réel, un mot se fait entendre, pour ce que, venant à la place de ce qui n'a pas de nom, il n'a pu suivre l'intention du sujet, sans se détacher d'elle par le tiret de la réplique : opposant son antistrophe de décrit au maugrément de la strophe restituée dès lors à la patiente avec l'index du je (...)

Voici l'hypothèse qu'on peut faire sur la genèse de tels énoncés :

L'adulte A a parlé ainsi de l'enfant B : « je veux bien parler descriptivement de cet enfant, commenter ses faits et gestes, MAIS JE N'EN PARLERAI PAS MÉTAPHORIQUEMENT »

En effet MÉTAPHORISER C'EST FANTASMER, c'est jouir par la parole de l'existence de cet enfant. « Par exemple je ne lui dirai jamais "mon petit lapin, mon petit COCHON, je vais te manger » (métaphore orale qui signe un amour "dévorant", et qui rend compte, par la transformation réfléchie, de la crainte des enfants mal aimés de « se faire bouffer » ou de « passer à la casserole » : discours "hystérique").

La transformation réfléchie des énoncés précités donne chez B « je me désigne, je parle de moi non métaphoriquement. Aucun énoncé métaphorique ne saurait être tenu par moi. Si une métaphore se fait entendre, alors ce n'est pas moi qui la dis, c'est l'autre".

Donc le raisonnement est le suivant :

- la phrase « je viens de chez le charcutier » se fait entendre à moi.

- c'est moi qui me parle à moi-même, et ce commentaire (énoncé non métaphorique), je peux le communiquer à quelqu'un d'autre et dire à l'homme du couloir « je viens de chez le charcutier » en sachant que c'est moi qui le dis.

- Maintenant un mot se fait entendre : "truie" (ce qu'on trouve chez le charcutier.

(il faut signaler ici que cette dame avait divorcé d'un mari qui voulait la dépecer, la couper en rondelles comme du saucisson. Par le mot truie, elle pourrait donc se désigner métaphoriquement comme ce qui vient de chez le charcutier).

- Mais, se dit-elle, ce mot est un commentaire métaphorique, or aucune métaphore me concernant ne saurait être proférée par moi.

- C'est donc l'autre, l'homme du couloir, qui la dit : il m'insulte.

CONCLUSION

Il resterait à dire beaucoup de choses sur les hallucinations non verbales par exemple, ou sur l'application des considérations qui précèdent à la « psychothérapie des psychotiques » ...

* * * * *